



Demander d'informations sur ma reclamation

Par **Jusufi**, le **11/04/2010 à 21:19**

Bonjour,
Je m'adresse à la Commission de Recours Amiable, de la CRAM de Normandie,
pour que je la demande ce qu'il se passe avec ma reclamation adressée, le
04.01.2010, au sujet de mes droits concernant à ma retraite. Meme si que la Loi française
prévoit que la Commission De Recours Amiable doit me répondre dans
deux mois du jour de la réception de ma Reclamation, jusqu'aujourd'hui je n'ai pas
aucune information.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, d'agréer, l'expression de mes sentiments
distingués.

Selim Jusufi Nr.de SS. 1440899121291

s.Radolista-Struga.Rep. de Macédoine.